

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2012 DAC 694** Subventions (41.000 euros) et avenants avec 3 associations (4e, 18e, 20e )

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre l'Art pour grandir, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à 3 associations.

L'accès de tous à la culture, et ce dès le plus jeune âge, est un objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville de Paris. Fournir à tous les enfants, et en particulier aux enfants les plus éloignés de la culture, des programmes d'éducation artistique et culturelle, favoriser la démocratisation culturelle à travers des équipements de proximité, permettre à chaque enfant de découvrir et de s'initier à des pratiques artistiques constituent des priorités et un engagement au quotidien pour la municipalité.

Pour développer l'éducation artistique et culturelle à l'échelle parisienne, la direction des affaires culturelles et la direction des affaires scolaires ont mobilisé les acteurs qui interviennent dans le secteur culturel et de l'animation afin de construire ensemble un dispositif spécifique permettant de faire de la culture un bien partagé. C'est dans ce cadre qu'est né l'Art pour grandir en 2009. Depuis, ce dispositif s'est développé en rapprochant les institutions culturelles des établissements scolaires et des centres de loisirs, permettant aux enfants et aux jeunes de la maternelle au collège de multiplier les temps de découverte par la pratique artistique et de favoriser la fréquentation des œuvres d'art et des lieux de cultures. Les liens ainsi créés donnent aux enfants la possibilité de se rendre à plusieurs reprises dans un théâtre, une salle de concert, un musée ou un lieu d'exposition pour se familiariser avec les lieux de production et de création.

Depuis 2009, l'Art pour Grandir a permis de créer des relations nouvelles entre les services culturels et les équipes pédagogiques et d'animation, de proposer aux enfants des pratiques artistiques et en fin d'année de réunir enfants et familles autour d'une restitution. Des programmes ont été imaginés, des expériences ont été lancées et ont désormais pris toute leur place, qu'il s'agisse d'Au pays des Musées entre les musées de la ville et les centres de loisirs, du Fmac à l'école, d'Objectif Photo ou du Parcours enfance et jeunesse initié en 2011. L'art pour grandir implique 54 établissements culturels, 37% des écoles parisiennes, et 32 % des centres de loisirs. Dans les collèges enfin 11 résidences ont ainsi été mises en place en 2010 avec des associations ou lieux culturels. Cette dynamique a été renforcée pour impliquer davantage de collèges et d'équipes artistiques et c'est ainsi que 30 résidences ont été financées en 2011/ 2012, proposant aux collégiens des rencontres et des ateliers dans les domaines de la danse, des arts numériques, du théâtre, de la musique, de la marionnette, du cinéma, du cirque, qui aboutissent à la présentation d'un projet en fin d'année.

La collection des cahiers l'Art pour grandir complète cette démarche : sept fascicules illustrent un programme suivi sur une année, chaque enfant participant à l'un des programmes présentés peut ainsi garder une trace de son travail et de ses découvertes.

Enfin, des partenaires se sont associés dès le lancement de l'Art pour grandir, comme Vincent Meyer pour le dispositif Ecole amie des musées, entre l'école de la rue du faubourg saint Denis et le musée d'art moderne de la Ville de Paris, ou encore le site éducatif curiosphere.tv de France Télévisions qui relaie l'Art pour grandir à travers des images et des vidéos. L'Art pour grandir a reçu le prix Territoria de bronze pour la culture en 2010.

Pour cette 4e édition, différents lieux reconduisent en septembre leur programme l'Art pour grandir dont l'évaluation a été positive.

Le Théâtre aux mains nues propose un programme Urban Marionnette autour de la Ville et ses utopies d'Octobre 2012 à juin 2013 avec le centre de Loisirs Mouraud.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 3.000 euros.

L'étoile du Nord réalise un parcours intitulé « Petites comédies » avec la Compagnie Estrarre au Collège Berlioz.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 3.000 euros.

Le parcours enfance et jeunesse conçu par le Théâtre de la Ville a pour ambition de fédérer plusieurs lieux parisiens : le Monfort, le 104, la Gaîté Lyrique, le Grand Parquet et Chaillot. En 2011, 5000 enfants ont été impliqués via 28 centres de loisirs, 17 écoles élémentaires et 13 collèges. Pour sa seconde édition, il se développe sur une saison entière autour de 8 spectacles. 121 représentations sont programmées, parallèlement 40 écoles, 28 centres de loisirs, 18 collèges, 3 conservatoires et 10 lycées participent aux parcours culturels proposés. Un temps de restitution de tous les parcours « Art pour grandir » avec les centres de loisirs les écoles primaires et les collèges construits autour de ce projet aura lieu pendant une semaine en juin 2013.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 35.000 euros pour ce projet.

Afin de soutenir les actions de ces 3 associations dans le cadre de l'Art pour grandir, je vous propose de leur attribuer une subvention dont le montant global est de 41.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer les avenants annexés au présent projet.

Le Maire de Paris



**2012 DAC 694** Subventions (41.000 euros) et avenants avec 3 associations (4e, 18e , 20e )

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Théâtre aux Mains Nues, Etoile du Nord et Théâtre de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Théâtre aux mains nues, 7 square des cardeurs 75020 Paris au titre de l'Art pour grandir. D06278 ; 19565 ; 2012\_06877

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association L'étoile du Nord, 16 rue Georgette Agutte 75018 Paris au titre de l'Art pour grandir. D02076 ; 16322 ; 2012\_06873 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Ville, 16 quai de Gesvres 75004 paris au titre de l'Art pour grandir. D02712 ; 52341 ; 2012\_06875 ;

Article 4 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les avenants relatifs à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 5 : La dépense correspondante, soit 41.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.